

## PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires Service Environnement

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPLICATION DES DISPOSITIONS DU TITRE III DU LIVRE IV DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AU PLAN D'EAU
COMMUNE DE LA FERE
LIEU DIT «ETANG DU NECFORT » - SECTION AE – PARCELLE N°357

## MOTIFS DE LA DECISION

Considérant la demande présentée par M. le président de la Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour un étang, commune de LA FERE, lieu-dit "étang du Necfort", section AE - parcelle n° 357.

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions du code de l'environnement.

Considérant la situation du plan d'eau dans un bassin versant hydrographique classé en deuxième catégorie piscicole.

J'ai décidé de signer un arrêté portant application des dispositions du titre III du livre IV du code de l'environnement au plan d'eau, commune de LA FERE, lieu-dit "étang du Necfort", section AE - parcelle n° 357.

13 AVR. 2021

Fait à Laon, le Pour le préfet et par délégation, Le directeur départemental des territoires

Vincer ROYER